

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA TAXE DE SÉJOUR 2020 HÉBERGEMENTS CLASSÉS

À photocopier, remplir et joindre à votre Registre du logeur et votre chèque
(libellé à l'ordre du Trésor Public) à :

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10 118

78192 Trappes cedex

Chargée de Gestion Taxe de séjour : 01 39 44 81 10

PÉRIODE :

(cocher la période concernée)

Du 1^{er} janvier au 31 mars (versement impératif avant le 20 avril)

Du 1^{er} avril au 30 juin (versement impératif avant le 20 juillet)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre (versement impératif avant le 20 octobre)

Du 1^{er} octobre au 31 décembre (versement impératif avant le 20 janvier de l'année suivante)

Nom de l'hébergement

Adresse

Code postal

Ville

N° de SIRET (le cas échéant)

Capacité de l'établissement

Nature de l'établissement

Hôtel

Meublé

Chambre d'hôtes

Résidence de tourisme

Classement :

1 ★

2 ★

3 ★

4 ★

5 ★

J'ai collecté la taxe de séjour :

Mois	Tarif appliqué	Nombre de nuitées dans l'établissement		Montant perçu €
		Assujetties à la taxe de séjour	Exonérées de la taxe de séjour	
Juillet				
Août				
Septembre				
Total				

La collecte de la taxe de séjour a été effectuée par un tiers collecteur (plateforme, tour operator...) :

Oui

Non

Nom du(des) tiers collecteur(s)
et adresse :

Je soussigné (e).....

déclare avoir reçu pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre de la taxe de séjour et conformément aux pièces et documents comptables en ma possession, pour la période ci-dessus,

la somme de : €

Date :

Signature et cachet de l'établissement :